

Jan mil sept cent vingt et les quatorziesme Juillet
 marie a son pere meillot est baptees le 11. et avoir
 receu tous les sacrement fust baptees le lendemain
 dans le conserice de nistre paroisse.

D'Albret Recuy

Jan que d'escy et le vint siecle du xvi
 l'adren libourel fils legitime & naturel de Joseph
 libourel & de sonne bouselle marie au village
 de kermeil et a este baptise le 10. ays apres sonna
 son pere raine Jean bousel chalbrier confesseur & maistre
 present sacral pris & pris en jalousie.

D'Albret Recuy

Guillaume Cabasset fils a autre Guillaume &
 d'marqueritte ~~garrete~~ maries au village de Layal
 a este bapte de moy vicaire soubsigne. In Eglise
 de St Dalmazy le 29. Juillet 1711. Lamin pierre
 solane dieu Layal marines marie Cabasse
 pris Jean pierre Enjallier et Pierre Crubers Enfor
 de ce.

Layal ptre vicaire

Jan que d'escy et le quinzieme tout du mois d'agout
 antoine courial bousel fils legitime & naturel de
 feu guillaume courial & d'atherine Crouzet nure, du
 village des fons & Tabageau & villedebenfis legitimes &
 naturelle de gne andre richelot & Anne Choulier
 aussi marie du village des fons ont receu la benediction
 nuptiale apres avoir publie les annonces par trois
 dimanches conscutif au officie de notre seigneur Jhesus
 Iesus Christ le dixieme devant le six du mois de Aoust &
 le second du mois d'agost tant que il rois fait venir
 en conuoytance d'autor Empetement ne cingue
 au conuoytance de mesme de offe Joseph
 bousel pere Jean celles d'antoin lequel parlant de St Dalmazy
 Joseph courial Layal ptre.

D'Albret Recuy

L'an mil sept cent trente et un. le huitieme jour
 du mois d'août Antoine Roudil de Bellay est
 décédé au dit accoix avec tous les honneurs fa
 çonsables le lendemain dans le cimetière des pauvres

Fayolle et Petit

Anthoine Roudil fils à Jacques et à Marie Cabin
 mariés du village d'Hugiez a été baptisé de moy vic
 Subsigné le 26^e aout 1711. En l'église de st Dalmazy
 Faïn Anthoine Lescure de la boularderie, mari
 Anne de son duc Hugiez. Frères Anthoine Cayre
 Et Pierre Enalbert Subsignés. Layralptre vic

A Loial

Marie anne Daloux fille à Pierre et à ann
 carrière mariés au Domaine de m^r Gransaignes
 daubaroques a été baptisée par moy vic. Subsigné en
 l'église de st Dalmazy le 3^e juillet 1711. Faïn Pier
 daloux marries marie Daloux sœur et frère. present
 Jean lugans Subsigné Jeanne Hugiez illégitime
Liaince

Joseph Cayre fils d'anthoine et à Jeanne Bayssier
 mariés au village d'Hugiez a été baptisé par moy vic. Subsigné
 le 10^e juillet 1711. En l'église de st. Dalmazy. Son Faïn Jose
 Cabin marié Jeanne Cayre tous duc. Hugiez.

Layralptre vic

Jean Augret fils à autre. Jean et à marie. Cousine mariée
 au village de Jermailles a été baptisé par moy vic le 28^e juillet
 1711. En l'église de st. Dalmazy. Faïn pierre Augret marié
 marie Valquer sœur et frère. Present pierre enalbert espouse
 Augret duc. Jermailles.

Layralptre vicaine

1711

PETIT PAPIER
DU VILLE DE MONTAUBAN

marie Anne astrugue agee d'environ 26 ans du
vill. d'astruges deceda le 10.^e d'Avr 1711 apres avoir
receu tous les sacremens fut ensevelie le lendemain
dans le cimetiere de no^r paroisse

Enjalest Peche

au
nont l'an que dessus et le 24.^e d'Avr Anthoine
Antoine Courtial du vill. desgons est decede apres avoir
court receu tous les sacremens fut ensevelie le lendemain
au cimetiere de no^r paroisse. Ed. Courtal agee
d'environ 35. ans.

Enjalest Peche

Par l'an que dessus et le 19.^e jour du mois de gre
feme Joseph Parade fils de Jacques et de marie Guerce
Joseph maries du vill. de Layral a ete baptise l'enq
noveaux apres sa naissance. Son parrin Joseph Parade
sa marraine yzabœuf Quert. present m^r Joseph
Layral ptre et vicire. Pierre Enjalest signe

Par l'an que dessus et le 8.^e jour du mois de decembre
marié Marie Gache fille legitime naturelle a
Maur Jean et anne Guiralde maries du vill. de
Gache Layral a ete baptise un jour apres sa naissance
son parrin Pierre Jory. sa marraine Louise Farouire.
present m^r Layral ptre et mere enjalest.

Enjalest Peche Layral ptre.
pierre Jory

L'an mil sept cent onze Et le 14. Xbre
 Pierre Jean alberat fils legitime & naturel
 de Pierre Jean alberat fils legitime & naturel
 de Jean Jacques & a Catherine pruaide maries du
 Seurill. Du vialaret a estes parrise. Son parrin
 alberat Jean vives. Sa maistre Catherine vidale.
 Mrs m^e Layral ptre. Et pierre Enjalbert.

Layral ptre. Et pierre Enjalbert
 Enjalbert pte

Jean Coste du lieu de Campsainghae et Catherine
 Delijier du vill^e du vilaret ont receu la bencidion
 nupiale par moy vicaire soubsignes en l'Eglise
 de st. dalmazi le 1^{er} fevrier 1712. En presence
 m^e de pierre Enjalbert soubsigne et de pierre
 Solazol du vilaret et anthoine cluel du
 lieu de la capelle mononue illones. Cet. coste
 est. soubsignes lad. Delijier a dit ne savoir.

Jean Coste Layral ptre vic.

pierre Enjalbert Enjalbert pte

Estienne fabre' du lieu de st Gregoire ex
 ygabœux veillodente du vill^e desjons
 ont receu la bencidion nupiale du s^r curé
 soubsigne en l'Eglise de st dalmazy le 4. fevrier
 1712. Tresens m^e Layral vicaire et pierre
 Enjalbert cleric soubsignes lesd. parties nont
 rien signer. Layral ptre vic.

pierre Enjalbert Enjalbert pte

PETIT PAPIER
LA VINCIENNE UN SOL 4 D
GENDE MONTAUBAN.

L'an mil sept cent soixante et le huitième jour du mois
de fevrier pierre solalot fils legitime & naturel de feu
pierre & de marguerite sage marie du village de vilars
& marie constans fille legitime & naturelle de Jean &
y subeaux Roubetes maries au commencement du village ou
pour la bénédiction nuptiale apres la publication
des annonces par trois diuinites ou fette la vij quicq
y n'y en aucunement ny ault ny sonuyee
qu'il nous ny a pas de mesme Jean coche Jean
coche qui ont signé au nom de l'autor

Enjâbert pecteur Jean Coste

L'an que dessus et le huitième jour du mois
de fevrier antoine vilde naetter fils legitime
& naturel de Jean & de marguerite cabrioune
marie du village de bellas a este baptise son
parrain anton vielledem & sa marraine gabriele
cavilade predest pierre Enjâbert & ell'
laural pte

L'an que dessus et le vingtunième des fevrier
Guillaume fils naturel ne sachant qui est
le pere et de Jeanne vicarde du vil.
de plich paroisse de clauzoles a este baptise en
notre église de st. dalmazi par moy maistre
soubzigne son parrain a este Guillaume Lemire
marchal de playal sa marraine florete
bourrelle de Layral prezens a Pierre Enjâbert
soubzigne et Jean Layral illiere
Layral ptre vicair. gement

L'an mil Sept cent douze Marie Boualde est décédée
le quinze Juillet de l'année mille sept cent douze et décédée à
quatorze heures du matin à l'âge de soixante ans
dans le village de Blayac appris avoir been sous les faeces
fut ensevelie lundi matin dans notre église

Dijalbert pectez

L'an que dessus le sixième Juillet de l'année mille sept cent
sept environs Marie fille légitime & naturelle de Louis & de Marie —
cabriouenne mariée du village de Blayac a été baptisée quatre
heures après la naissance son parrain Jean Majouret la
mariée Catherine cabriouenne parrain M^e Salvadore —
& sœur Dijalbert

Dijalbert pectez

L'an que dessus le huitième Juillet du mois d'août fut baptisé enfant
légitime & naturelle de Jean & de Marguerite priez marie
du village de Blayac a été baptisé deux heures après la
naissance son parrain Etienne cabriouen la marraine Marie —
mariée priez M^e Léonard & sœur Dijalbert

Dijalbert pectez

L'an que dessus
trois ans

est décédé âgé de

L'an que dessus le dix-neuf Juillet des morts annes
Lucas fille légitime & naturelle de Jean & de Marie —
villeneuve annes du village des fons a été baptisée le
dix-neuf Juillet deux heures après la naissance son parrain —
Etienne Lucas la marraine Anne vielledeu priez M^e Léonard
& sœur Dijalbert priez Eustache

Dijalbert pectez

L'an que dessus le 24^e de mars a été ensevelie Anne
Causse, âgée d'environ 25 ans du village de Blayac au
cimetière de St Dalmat par moy vicaire Subsigné après avoir
recueilli sacrement de notre mère S^e Eglise Layrac priez vu
Delig. Léonard

1712.



S. B.

l'an mil sept cent douze et le vingtquatrième
du mois de mars a été baptisé par moy vicain
sousigné en l'église de st dalmazy Cœlie —
B. Chassarine fille légitime et naturelle à Etienne
et à marie Burel mariés au vill. de Bellas. son
parrain a été Guillaume barde d'Hugues. marraine
marianne Chassarine duz Bellas. Present m^r
Jean celier ptre et pierre Enjalbert cur. Sousigné
Désiré Obry pierre Enjalbert
Layral ptre et vicain.

Jean Barathieu du vill. des fons âge de 90.
ans où environ est décédé le 25. Janvier 1712.
D. Jour du vendredi st. Georges ensuë le lendemain
par moy vicain sousigné au cimetière de l'église
de st dalmazy avec les ceremonie ordres après avoir
reculé les sacremens de nos m^r mere s. église En
foy de ce. Layral ptre et vicain.

D. Anne Recifer du vill. d'Hugues âgée de
70 ans où environ deceda le 8. avril 1712.
et fut ensuë le lendemain au cimetière
de l'églis. de st dalmazy par le s^r Cure

B. Marc olo fils à Pierre et à rose monier
mariés au vill. des fons. a été baptisé le 10^e
avril 1712. sur les fons baptismaux de l'église
de st dalmazy par moy vicain. Pamin man
enidalaure. marraine catherine Lalauze. tous decd.
dans vill. des fons. Present m^r le receveur et pierre
Enjalbert sousigné. avec le s^r cur. aux
M. Alauze Layral ptre et

François Tremoulet fils a Louis et a Jeanne
 quels mariés au vill. de vellas a été baptisé
 par le sr. Cure sur les gons de l'Eglise de st
 B. dalmazy le 24. avril 1712. trois jourz apres la
 naissance. Parrin François Tremoulet marrie
 Marie monastiere tois' du d. vellas. Preçns mre
 Joseph Layral ptre en vicarie. du d. st. dalmazy
 Pierre Enjalbert clerc. soubsignés. Layral ptre vic.

Marie Gaignes fille d' Jean et d' Anthoinette
 Ricard mariés au vill. des fons a été baptisée par
 moy vicaire soubsigné le 28. avril mil sept cens douze
 sur les fons baptismaux de l'Eglise de st. dalmazy le
 jours apres sa naissance. Parrin Pierre Ricard du vill.
 de Cantaloubé paroisse de st. chely. marriue Marie
 Boussiere du vill. de Romainval austy paroisse de
 st. chely. Preçns Pierre Enjalbert clerc soubsigne. Louis
 Chayrigues illiteré. Envoy de ce. Layral ptre vic.
 Pierre Enjalbert

La an mil sept cent soixante et le huitième jour
 du mois de may losme Pierre Bernad milaui
 filz legitime et naturel du sr. Bernad Bernad Bourgois
 a feu domoiselle et Marguerite valac marié d.
 village de cabane paroisse de st. Eulalie et domois
 fille et Marguerite la Beaume aussi fille legitime et
 naturelle du s. et antoine vaguier de labaume
 avocat et le domoiselle grantaighe marié du village
 Valbergues paroisse de st. dalmazi ont fecue la
 bénédiction nuptiale apprécieur fait les publi
 cations deannonces pendant trois dimanches conso
 ultif faireoir les deuxiemes les vint et quatre dantz
 le premier may luy qui vit nous scrit venu

rence de concurrence d'aucun Empêchement
ny canonique ny ciuil' vec des autres coste.
Le certifical des ests de curierz pricier de
ste bataille qui certifie n'auoit pas force
aucun Empêchement prelens este d'Antoine
de granfaingz docteur en theologie pricier
de Broles & Recteur de Pochelz T. l' R. l' S. l'
de granfaingz sieur d' albergois le bonzij
le bcaumes & du r' barathie au R. R. R. R. R. R.
~~MONSIEUR LE GRAND ET G. L.~~

Raynal S. Bernard P. Gemain
LaBecque F. njalbert P. lecky

L'an que d'esse & le huitme tour de moys
de maist chatevne battide du village d'huiz
est dudit appuy auoir leur tour lez mereaux
ayez desloient dix ans fust enfeulé. D'az
la sometiere de noster paroisse
F. njalbert P. lecky

L'an que d'esse & le neuisme tour de moys
est d'az frantz leobert silverand fils legitime &
natural d'ez ce tems leobert & lez fuz glaude
benefouz l'az mariez du village de belhonge
par roche & pheue de la grotte ellande a meane
habitant du village de Malhagro paroisse d'insel
Marguerite vielle de austi fille legitime & natural
de lez autrez vielle de silveran & de l'autre paroisse
l'az mariez du village de belles paroisse des flonnes
ont receve la benediction neptiale appref auoir fait
le publication des aunces pendant trois dimanche

Conscrit faire et tenu le de notre grand dieu
 Scavoir le 1^{er} octobre de l'an 1711 au quartier du village
 D'auvill & le premier jour de mois de mai l'an
 quil nous fait venir son coiffement d'auvill
 tellement ny canonique ny civil ne le couvre
 le certificat de est originaire eure d'ine
 qui n'a certificat ny acte de paix des oppositions
 present est laire de plus difficile & des quees
 l'aire de village de la commune de laune de sang et
 de challegre. Layral ptre. ¹⁷¹¹
 Payn

Prijalbert & fectes

Marie la personne fille d' anthoine et d'
 catherine bachelard marie au vill. des fons a
 été baptisée par moy vicaire soubsigne sur les fonds
 capismaux de l'église de st dalmazy le 21^e may

1712. Son parrain Jean bachelard du vill.
 de courton paroisse de st gregal au diocèse de mende.
 sa marraine marie alaux du dud. la s fons. Present
 Joseph Roines Raynal. & Pierre Enjalbert clerc.
 soubsignés avec le parrain. Bachelard Raynal
 Pierre Enjalbert Layral ptre vic.

L'an que dessus & le premier jour du mois de Juin
 Jean prial fils legitime & naturel a Jean & de
 sa femme Marie Brode du village de Bouquel paroisse de
 st georges de lajoue d'auvill & mande & honeste fille
 de beause herbe. fille legitime & naturelle a
 pierre herbe & beause brmoles du village des fons
 ont been bénédiction nuptiale oppres accorde
 public & amonez par trois lettes & dimanche

Conscrits faire le vint & six le vint & neuf
 du mois de May & le singuier pour de mes
 de deux foy qu'il nous soit venu en connoissance
 d'aucun empêchement nis civil ne canonique
 veu le certificat a moy remis de M. Bertrand
 malet ancien curé de la paroisse de St george
 & prêtre des louys depuis le soleil
 Jean etienne keran qui ont signé avec moi
 moy suscyt Pernat estienne horan

Pnjalbert Recteur

Jean que Jefles H. le septime pour moi
 de moy vs le bousie jelle le septime de octobre
 A de Marie Mericre matrie de viloye de Bellay
 a este baptise trois jours apres sa naissance
 son parrain Louis Mericre le clerc rameur Marie
 vernier preant 110 livres pbz & pierre Enjalbert
 Layral ptre.

Pnjalbert Recteur

Joseph Guer fils a anthoine et a Jeanne
 Barathieu maries au vill. de Blayac naquit
 le 25. juin 1712 et fut baptisé le même jour sur
 les fons baptismaux de St dalmazy par moy vicaire
 soubsigne. Parrain Joseph barathieu du vill. des fons.
 marraine Marie guer du vill. Blayac. Presente Jean
 alaux du vill. des fons, et pierre Enjalbert ibidem
 soubsignes. En foy de ce. Layral ptre.

Lan mil sept cent douze & le vingt et d'as ienes
 Awin Louis le seure ffit legitime & naturelle de
 antoine & francoise boudil maries du village de
 la bouladerie estoates baptise son pere en antoine
 le seure sa marraine chaline guirade de
 coirac prelant Joseph Tremolet & prieur
 Enjallent a l'escure Tremolet

Enjallent Recteur Layral ptre

Jeanne courtial fille a anthoine & a yabeaux
 veillodene sades maries en premières noces au
 vill des fons a été baptisee par le 1^r curé sur les
 B. fons baptismaux de l'Eglise de l. dalmazy le 3^e
 juillet 1712 trois iours apres sa naissance. Parrin
 Jean Lacaz, marraine Jeanne courtial nuz due
 vill des fons. Present m^r Joseph Layral ptre
 vicaire et Pierre Enjallent soubsignes. Layral ptre

au que desches & le dixieme jour du mois
 d'aooust maries avec pascal fille legitime &
 naturelle de Joseph & de clarie la lesteune maries
 du village des fons a este baptisees le 1^r aout apres
 sa naissance son parrain pierre denys pascal &
 sa marraine marie alouz pere l'infante pascal
 pascal Jean alouz ignal & illaut
 françois Fourrial ignal & illaut

Enjallent Recteur

an eille lez ticens dour & les qualoziens dour
 du mois d'agoust Marie femme fille legitime &
 naturelle des quilaunes & de Jeanne castagnes —
 marié du village de Blaize a été baptisé
 singe toutz appels la naissance son parrain Jean
 femme sa marraine Marie castagnes pren-
 nial femme Privat familly

Tujalbert Pectevy

Jan que dessus il le vint & laistez souvde
 du mois d'agoust Pierre Blaize fils d'agoust legitime
 pere & naturel d'autre pierre & de Marguerite Castander
 Blaize & naturel d'autre pierre & de Marguerite Castander
 marié du village d'agoust Blaize a été baptisé
 trois touz appels la naissance son parrain pierre
 Blaize sa marraine Marguerite lecoislerde
 Blaize presens pierre tujalbert

Tujalbert Pectevy

mort Jan que dessus il le vint & laistez souvde
 au mois d'agoust Anne Bouquet le cainet est bapstee
 apres autre deux touz le sacrement fust bapstee
 le lendemain dans le cimetiere de nostre paroisse

Tujalbert Pectevy

Jan que dessus il le vint & laistez souvde
 au mois d'agoust Marie Anne ^{abre} perte fille legitime &
 naturelle de frerotis & le chatevin de son pere marie
 demeurant au domaine de l'U de la meiletta a cei
 de apfles quatre touz appels la naissance son parrain
 Joseph fabre le marraine Marie nougade presens
 U de la valybie & pierre tujalbert

Layral pere ^{pierre}
 enialbeau

Tujalbert Pectevy

Lan que dessus & le vint d'unc. Jean de la
 ce. Septembre Jean pierre cabane fils legitime. &
 naturel de Joseph chaterine marchande marie
 du village d'huys a este baptise quatre. touz ains
 sa naissance son pere pierre cabane le marchan
 chaterine marchante presant sagace giral & pierre
 bryallet Sabine s'egresserent

T. nialbert Peclet

Lan mil sept cent douze. & le vint d'unc.
Thibault Dorez du mois de septembre Marguerite auquel
 est née le vint & troisième en la ville. est décédé
 l'an d'age de vingt ans pour le sacrement. est bâtie
 morte appes auviv. Pour tout le sacrement. est bâtie
 morte le lendemain dans notre église de la paroisse
T. nialbert Peclet

Lan que dessus & le d'aujoume. n'eust pas Marguerite
 sola sole fille. legitime & naturelle de pierre et Marie
 constans marie du village de violare a este baptise
 six touz appes la naissance. son pere pierre et son constan
 de la vache. et Marie sola sole presant et bâtie
 & pierre bryallet Jean constans

T. nialbert f. Sabre

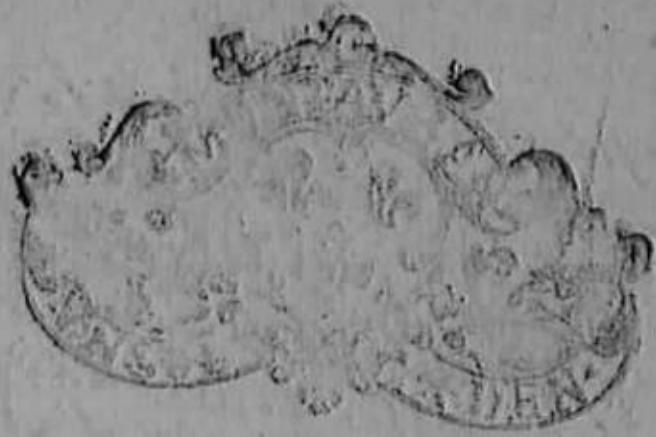
T. nialbert Peclet

Lan que dessus & le vint d'unc. Jean de novembre
 Antoine. dit des ages de quarante ans du village d'huys
 est bâtie appes auviv. Pour tout le sacrement. est bâtie
 morte le lendemain dans notre église

Lan que. M. Berinot gre. chaterine et gaigne fille legitime
 de Jean. & chaterine petitier de la bouillerie a este
 baptise. son pere pierre. lequel n'aure. femme. bâtie
 bâtie. et le lendemain presant. est bâtie par & pierre
 bryallet

Lan que dessus & le vint d'unc. Jean nichet fils legitime de
 Jean et marguerite de huys. son pere et marraine
 son pere nichet a huys. son pere et marraine. bâtie par & pierre

1313



un millet et constate a la questione que
a monseigneur francois Robert fils legitime
et naturel d'aucre grantoy de la Marquenterie via
ide en mariage ne vitage ne vitat a este baptiser
pourz apres sa naissance le paroir pectaculier
humble et meuraine Marguerite cabivine
et guilaine en son pere lequel

Lan ill septembre & les dixieme hure
 mariage me is ve Janvier Jean albert fils legitime &
 debain naturel le que Jaques albert de chaterine puel
 & debain de laurier pertusabyl paroys le baroniale vauder
 querite en manes & honeste fille Marguerite prole fille
 gral aussi legitime & naturelle de fransys gral a beug
 chaterine priuate du vilage des forts ont felon
 su bannission ne stade appres auoir publie le
 annones par trey fites le dimanche consequitif
 au milie de noster mesme paroyson le a laudor
 le six le heut & le quinze iedynois luy quel nous
 fit venir a conuissance. Tenu empêchement ne
 fuit ny canonique ou le certificat molt
 fuit ny boudin vicaire de barassas
 en presence des M. Saival pte & son prieur
 et Jean cabalier aultre gral Joseph
 gral. Etstan *F. Trinibert Peeter*

+ Lan que dessus de le dixeme sieme touz demois
 mort de Janvier Jaques paroys de carine est decedee
 per Jaques appes auoir son corps ly herman age de venu
 vingt ans fust enterré dans le cimetiere
 de noster paroys *F. Trinibert Peeter*

mort Lan que dessus lan coton est decede
 a Janvier le vint de janvier age de soixante huit
 coton. auf un bauvor du village des montalies appes
 auoir decouler & saluant fust enterrer
 le sier demain dans le cimetiere de noster paroys
F. Trinibert Peeter

L'an mil sept
cent trente et le,
trentième
du Janvier le 1^r
fils legitimate et naturel de Jean fages marchand
et demoizelle Jeanne Jourdan mariés du vil^e de
Massagot de la paroisse d'enos au diocèse de Narde,
et demoizelle Jeanne Catherine Rozier de même ville
legitime et naturelle à Jean Rozier bourgeois et
Catherine Barathieu mariés au vil^e de Montalier
paroisse de St Dalmazy ont reçue la bénédiction
nuptiale. après avoir publié les annonces par
trois dimanches consécutifs au milieu de notre
meille paroissielle à savoir le 6^e, 13^e et 20^e
du mois, sans qu'il nous soit venu en
connaissance aucun empêchement ny cointre
canonique, vu le certificat de m^r Anthoine
Baqué recteur d'enos. En présence du s^r Brieux
martin de Lombezou le s^r Jean Jourdan des
fons. le s^r Jean Desoris de St Léon. m^r de
Rochefort de St Léon. du s^r Jean Rozier bourgeois
de montalier subsigné avec le s^r Jean
Fages avec la s^r Catherine Rozier.

mess^s Jeanne cathe^r Rozier Rozier
Jourdan MATHIEU Ceciloz

Rochefort D'Albert Recte^r

m^r Jean qui dettes & le trente uiement auz du mois de Janvier
pierre boul^f fils legitimate et naturel de Jean pierre boul^f et Marguerite
ader pourquier du village de carre le ch^e p^{re} p^{re} et Marguerite

Comme sousty et veuve de bertrand lebret d'ullier de la panouse
 Gourmel audifille naturelle de la marquise de lassonier du village
 de la panouse paroisse de chastelet pris aux diocèses de foix et
 d'auvergne ont receu bénédiction nuptiale appres avoir pûblié
 devant les armes par trois dimanches consécutifs leauoir
 le 22 & le 29 du mois de fevrier qui nous soyent
 venu en connoissance l'autre opposition que le
 certificat a nous remis de l'ordre frémolieres collégat
 d'auvergne de la panouse les présences des auoyne
 fieur pastant quibus sont dalmati & de francois
 tortcalde de la panouse & pierre labriole
 signez avec moy A Loural Francois leestac
 J. Catirau O. T. M. R. P. F. C. E. T. V.
nous
se
m're
boufert

Lan que dessus et le 5.º de fevrier fut
 donnee ecclésiastique sepulture au cimetière
 de noire Eglise de st. Dalmazy à Louras
 aagee d'environ 45 ans du
 vill.º des fons. Enjalbert leestac

Lan que dessus et le 8.º de fevrier on
 reue la bénédiction nuptiale des moy vicain
 m. En l'Eglise de st. dalmazy francois tortcalde
 au son du lieu de la panouse et fleur Bourrelle
 coadjut du vill.º de Cayrac. En présence du s.
 Guillaume Malamousque de la ville
 fleur leuerae et s.º Pierre Cousin du village
 d'zuguiac soulignés avec le s.º leod.º francois

1783
Costocalde
requis de



la d. fleur bournelle
signer a l'irene

reouvrir. Envoy de ce francois costocalde
Gualtiero sepiet Cousin Layralpere vi.

Pierre Albert Recuy

San que dessus le 23^e jour du mois de fevrier
nort prier bouscans du village de Semmelets est decede
priez fust biseulé le lendemain dans la templierie de
boulest notre paroisse age de 60 ans ou environ

Pierre Albert Recuy

San que dessus le 23^e jour du mois de fevrier
a été baptisé par moy vicaire en l'église de st -
dalmaz y Joseph Libourel fils d'autre Joseph
et d'Anthoinette bournelle mariés a Semmelets
Painin francois Sabre s^r de perie fermier ded.
Semmelets. marie susanne bournelle preens
Pierre Enjolbert lez. soubsigne et Joseph
rostignol illicere.

francois Sabre vi.

Pierre Albert Recuy

San que dessus le 28 fevrier marié pollicière fille
legitime d'natürelle aantines à annes
du village de villedieu autre baptisée hoy pourz appelle
marié
mariée son parrain antoine lemy hôte du pont de Blaie
la marraine anne fagot du villet mesme prieure
Enjolbert

Pierre Albert Recuy

Jan mil sept cent treize & le sixieme jour du mois
de mars, nient pere de mons filz legitime & naturel de
mes sœur Jeanne, de Francois fils fabriste du village de montalix
a esté baptisé huit jours apres sa naissance le
premier mai auant son pere le marrier chaterine fabre
du village present pierre Enjelbert

Enjelbert Leclercq

Jan que dessus & le treizieme jour du mois de mars
Chaterine Blaise fille legitime & naturelle de Joseph &
de Francois le boulanger marié du village de Blaise a esté
baptisé quatre jours apres sa naissance son parrain
Guillaume boulanger le marrier Marguerite souffrict
present Jacques parrain & Francois coiffier

J. parade francois cesthalde

Enjelbert Leclercq

Jan que dessus & le quinzième jour du mois de
mars, nient pere l'ainé pere, fils legitime & naturel de
l'ainé pere l'ainé pere, marié du village des dor
a esté baptisé son parrain pierre l'ainé pere sa
marraine Anne le curer pere du village de son
present pierre Enjelbert

Enjelbert Leclercq

Jan que dessus & le seizième jour du mois de mars
nient pere Marguerite labadie fille legitime & naturelle de
mes sœur Jeanne, de Marguerite labadie mariée du village
de Blaise a esté baptisé deux jours apres sa naissance
son parrain pierre labadie d'Allarive Marguerite
de Blaise present pierre Enjelbert

Enjelbert Leclercq

Jan que dessus le 26^e de mars a été
baptisé par moy vicaire souffrict sur le nom
Capitaine de l'église de St Dalmazy Jeanne

Barathieu fille
 naturelle de Joseph Barathieu
 de Agathe — Baquies mariés
 au vill. des Tons. Parvin Jean Barathieu
 du vill. de Lagrast paroisse de Vitins Lubinié
 marraine mademoiselle Jeanne monestière de
 Cormeilles. En foy de et et lad. Jeanne —
 baptisée nee six jours après la naissance.
Barathieu Pierre enia~~coey~~ Layal prie
 et veuue.

L'an que dessus et le trentième de mars déessa
 benoit labaume fils legitime & naturel deache
 benoit & sa marie Isidore mariés du village des
 fons n'eust baptisé quatre hours apres la naissance
 leur marrain Jean levret le parraine catherine
 femme present pierre le jallat

P. jallat Recly

L'an que dessus et le trentième de mars déessa
 mademoiselle Catherine Dourmeuse d'au Barraque,
 agee d'environ quatre vingt huit ans et fut donneé
D. a son corps le lendemain ecclésiastique sepulture
 En la chapelle de st. Michel de l'Eglise de s. Dalmazy,
 apres avoir receu les sacremens de notre mere et
 Eglise.

D. jallat Recly

L'an que dessus et le septième d'avril fut —
D. ensevelly au cimetiere de s. Dalmazy Libourel
 age d'environ deux ans fils a Joseph Et a Anthobette
 Libourelle mariés a Cormeilles par moy Layal vi.

P. jallat Recly Layal vi.

L'annee mil sept cent treize et le premier du
mois d'avril a été baptisé par le p^r curé sur les
fonds baptismaux de l'église de st. dalmazy, Guillaume
Cousin fils légitime et naturel à Pierre Cousin et
à Catherine Bousquette mariés au village d'ugueucé.
Parrain le 1^{er} avril Pierre Cousin. Marraine Marie Sabatier
tous deux d'ugueucé. Présens m^r Joseph Layral p^r et
vicaire de la f^e paroisse. Et Pierre Enjalbert
soussigné du village d'ugueucé. Layral vic.

Coulonge Pierre Enjalbert

F. Enjalbert Recly

On que des le huitième jour du mois d'avril
d'laissie au village. Le village d'ugueucé
Jean Pierre et ses maries Laugue mariés du village
d'ugueucé sont morts en leur appret la naissance
de leur fille au village d'ugueucé le 1^{er} mai de l'année
mille sept cent treize et leur femme du village d'ugueucé
present Pierre Enjalbert. Pierre Layral

F. Enjalbert Recly

Le mort au que des le scizieme jour du mois de
mai au village d'ugueucé age de viron trente ans
et auquel nom d'alexandre Bailete a été enterré
au village d'ugueucé au domaine de la collation est enterré
le lendemain dans les environs de la paroisse

F. Enjalbert Recly

Marianne Laca fille légitime et naturelle
à Etienne et à Jeanne Bilyson mariés au vil.
de Blayac a été baptisée par moy vic. En l'église de st.
dalmazy le 24^e avril 1713. parrain Guillaume Laca
du mariage de Salles de notre dame la panouze. marrie

Anthoinette Caylaque du lieu Valtos, présente
Jean Pierre Enjalbert curé Layral ptre vic.
T. Enjalbert feuilley

Anne Sauguet âgée d'environ sept ans fut
ensevelie au cimetière de St. Dalmazy par le s^r
curé le 24^e avril 1713. *T. Enjalbert feuilley*

L'an que dessus et le dernier jour du mois de
avril fut ensevelie au cimetière de l'église de St.
Dalmazy par le s^r curé Magdalaine Sauguet des
Sermilliers. *T. Enjalbert feuilley*

L'an mil sept cent treize et le troisième jour
du mois fut de may fut ensevelie au cimetière
de l'église de St. Dalmazy par moy vicaire subordonné
Catherine ne sachant pas le surnom, comme
mandante et décédée au mariage de plusieurs
fiefs laquelle est native du fief de Mijars de
la paroisse de Panpaloune au diocèse d'Alby
est veuve qu'il nous a été certifié par Marguerite
la veuve du fief del Brul de la même paroisse
aussi mandante en faveur de Layral ptre vic.
T. Enjalbert feuilley

L'an que dessus il est prématuré. Touz le mois de
Mai Louis Remond fils légitime et naturel de la veuve
Adele Chartre monastier marié du village de Bellafait

Baptisé le 9 juillet après la naissance son parrain
Louis Tremblet la matrone Anne Tremblet presens
pierre Bujalbert *Prijalbert fecit*

Le an que dessus à la cinquième heure du mois de
mai nuz Marie la majeure fille legitime & naturelle des
clercs pieux & des Marguerites maudite marie du village
Cinny des fons a este baptisée moins d'heure après sa naissance
son parrain François instan la matrone Marie
lesure present prieren Bujalbert & François qual
Prijalbert fecit

Le an que dessus à la septième heure du mois de mai
nuz Marguerite comarache du village appelle Septembre
aussi est née appr' avoir tenu tout le sacrement
du baptême le lendemain dans le bénitier de
la chapelle *Prijalbert fecit*

Le an que dessus à la neuvième heure du mois de mai
nuz crozet fils legitime & naturel d'autre que
pierre & marie Pouill laide claire du village des fons
de honeste, fils legitime & naturelle, tenne le sacrement de
Jean-Baptiste & Jeanne, lequel que aussi claire au village
ont tenu la bénédiction nuptiale appr' la publication
de l'annonce par le prieur d'insens ou fesse, et le curé
le prieur & prêtre & les trentaine d'acres & le prieur
eux de moi, devant lequel nous soit vain en
connaissance d'autre empêchement ne cointue canonique
ceff en présence de M. Joseph Lartal prieur de Pierre
Bujalbert & de prieur Lartal qui ont signé avec moi
et des autres proches parents qui ont ester Regis designés
ou dit recuevoir comme est Jean-Baptiste & pierre
Pouill & Antoine la majeure Layral prieur vii.
pierre Layral *Prijalbert fecit*

L'an que dernier et le onzième jour du mois
 de may a été baptisé par le curé sur les
 goss baptismaux de l'église de St. Dalmazy -
 George Guers fils à Jean et à Françoise
 Barathieu mariés au vill. de Blayac. parrin Jean
 Coustans du forgeron du vill. de Vilaret Poëgny
 marrine Marie guers du vill. de Blayac. parrain n^o
 Joseph Layral père et vicaire et Pierre Enjalbert
 clerc. Loupiques. Layral père vic.
 Jean Caillau P. Enjalbert père

Langue dessus il le scisme pour le moins de
 deux pieux Benoit Etienne fils legitimate d'Antoine
 d'autre que pieux et des Marie des mariés d'Etienne
 des compagnes paroisse de canac et Marguerite Label
 fille legitimate d'Antoine des que Louïs et de marguerite
 le coécrivale mariés du village de Blaïne ont reçue la
 bénédiction aux bâles après les publications desannonces
 par trois dimanches ou festes consécutives tout que nous
 soit venue la connaissance d'aucun empêchement ne
 civil ny canonique ou le certificat a nous remis
 que ille alegre père et vicaire de canac lequel nous
 n'avons pas avoir aussi aucun empêchement préférant
 l'heure que père Jean coiffet Etienne Benoit
 Antoine Labo ajo I canac est
 Etienne Benoit et Antoine ajo
 L'mesme père Layral père vic.

P. Enjalbert père

Jan vij septcentry breige Et les quinsieme. Touz de moi
Des may deur tahagueel paist du village des fermes leff
ages Drie soifent wans ou enuiron est decede appremois
peue touz by laermons fust bintely le lendemain dans
leemelire

L'an que dessus & le temps ne venuoit de nay
l'espous est deudez ayee devantz as ouestez
apres auoir been touz lez saerzans fust blesseez
dans les brenetiers

La que des dites d'le. vint et cinquieme tour
me moy de Jean Tabourel laas file legitime
et naturelle de Jean et de Elarie viellede
marié du village de son a ester baptisee
tiny pour appres sa naissance son parrain
et tene fabre Elarie Clauel du village des
sales presant Elie lairal plus et prieur en jadis
Layral ptre vic. Tonjasset R. C. L.

Jan cil le septem brevi & les quinzieme. Touz du
mois de may. Jean lebaptest maistre du village de
laurensay est decedé appesme auoir peu souffrez
la sacrement fait entenely le bontemps dans le
cimetiere de la paroisse. age lez seixante ans —
Tenu albert pectuy

Jan que dethys latanne, bouchet, des lemelets —
agee devant et sing ans est decedé appesme auoir
peu souffrez la sacrement fait entenely le bontemps
Touz du mois de may *Tenu albert pectuy*

Jan que dethys george fay de foyage, des lemelets
ans un baucon est decedé appesme auoir peu
souffrez la sacrement le bontemps touz du mois de may
fait entenely devant le cimetiere de la paroisse
Tenu albert pectuy

Jan que dethys Et le vngiemes Touz du mois de
mai. Marie gache fille legitime & naturelle de
alexis & d'ambre ricarde, marie du village de
vilarot a este baptisee le mardi lez 10 de
port de vilarot & la marraine marie leonelle
premes estoit Joseph lairet pectuy et grieve brialle
J Bors 80 Tenu albert pectuy

mercredi que dethys Et le 29 de ce mesme bontemps
novevillage, decollere age de trente sing ans de baucon
le baucon est decedé appesme auoir peu souffrez la sacrement
fait entenely le bontemps dans le cimetiere —
Tenu albert pectuy

L'an mil sept cent treize et les quatrièmes jours
 du mois de Juillet François Cabiron tisseran fils
 légitime & naturel de feu Jean Cabiron & de gracie
 laquelle étais du lieu & paroisse de Roncq d'habiter de
 Claude & marie la moins fille légitime & naturelle
 d'Antoine Savoy & d'atherine peleffiere marié de
 village duquel ont faire la bénédiction nuptiale
 appes auoir fait les publications des annees penda
 trois dimanches ou festes consécutif scacoir les dix chies
 & les vint & cinquies & levant & mesme du mois de
 Mai au estatue de notre grand melle sans qu'il n'oye
 soit venir en connoissance d'aucun empêchement ny
 civil ny canonique ou autre artificiel ausi a nos
 presents des lez de l'office de confourure die
 Roucous qui nous atelle ny auoir eue opposition
 preteant pierre Enjalbert & pierre Blaire qui ont
 signé avec nous Jean Cabiron pierre Cabire & Francois
 Cabiron qui ont dit ne laissons signer Pierre Enjalbert

Pierre Layrat *P. Enjalbert Recteur*

mort l'an que dessus & levant d'espionne duz duz
 depi ville pierre Blaire de Blaire est decedé aysme
 Blaire auoir fait sou le sacrement fait biseule
 age de le lendemain dans le cimetière de la paroisse
 queles
 en huy

L'an que dessus & le quatrième jour du mois d'août
 batissonne du village de Blaire aysme d'auant
 trente ans est batissonne appes auoir fait sou le
 sacrement fait biseule le lendemain dans le cimetière
 du lieu paroisse *P. Enjalbert Recteur*

Janvilliers lez Creil. Et le vingt et un du
mois d'août chaperine Mathurin agen des brevet huit
ans ou environ de village de Bellas est decede appes
auzir auz tout les sacremens fust enterrer lez
vendemain dans la chappelle de notre paroisse.

J'ay jalle et fechie

Janvilliers dessus et le quinzième jour du mois
d'août Jean Barthemy voitcurie, sieur et
paroiste de Liancourt fils legitime et naturel et copie
d'Elizier et de Eustache almerasse et Marguerite hemollet
du village de Bellas-fille legitime et naturelle de Jean
Jean de Chaperine ayant publie le amonces jadis
mysticale apperue a laisse consacrees au filtre
pres dimanche on feste consacrees au filtre
de nostre grand este Savoir le sijeme et le
sijeme de la precision de moi d'août l'an que
nous soit venue en conuience d'haver empescheage
que civil ny conviue ne le certificat des tres
meilleurs tems et pretestes des autres
almerasse et d'autre Barthemy Jean pere et lequel
ont ioye avec moy Barthemy et almerasse

Barthemy Jean pere

J'ay arboré perte

Janvilliers dessus Et le vingtquatrième jour
du mois d'août a été baptise Jeanfrancois Gral
par moy vicaire soubsigne, led. Jeanfrancois
fils legitime et naturel a francois et a Jeanne
Almerasse marié aux fonds son parrin Jean

Gral. mariage marieanne castande tous du
vill^e de gisors. Lepens m^{me} Anthoine Levesq
prie. Et le 1^{er} Jean Pierre Enjolbert verger
clerc tonsure. Levesque prieur Pugely ac
ayral prie vicaire.